

# Tragédie d'Arras, quelles suites ?

L'assassinat terroriste de l'enseignant Dominique Bernard par un jeune homme de 20 ans, connu et suivi par les services de renseignement pour sa radicalisation islamiste, a provoqué un énorme choc dans la société tout entière, et plus encore au sein de la communauté éducative. Le ministre de l'Éducation nationale a affiché sa volonté d'agir fermement pour mieux sécuriser les écoles et les établissements scolaires et protéger les élèves et les personnels.

**L**undi 16 octobre, un temps de recueillement a eu lieu dans les écoles, collèges et lycées, pour rendre hommage à Samuel Paty et Dominique Bernard, deux enseignants assassinés, à trois ans d'intervalle. Comme en octobre 2020, des perturbations étaient à craindre. Rapidement, malheureusement, des incidents ont été remontés. Et leur nombre n'a fait que croître jour après jour. 179, puis 327, et, au final, selon un dernier décompte, « un peu plus de 500 » incidents ont été notifiés par les chefs d'établissement.

## Des mesures d'exclusion temporaires...

Ces perturbations et contestations, le ministre de l'Éducation nationale les a fermement condamnées : « *La tolérance, ça va, la bienveillance, ça va, et le "pas de vague", c'est fini !* », a-t-il martelé devant

la représentation nationale. Aux mots, il a immédiatement ajouté les actes : « *183 élèves ne feront pas leur rentrée après la Toussaint* » a rapidement annoncé Gabriel Attal. Une mesure exceptionnelle justifiée « par la nécessité de l'exclusion de l'élève pour garantir l'ordre au sein de l'établissement », comme la loi l'autorise. Une mesure temporaire jusqu'à ce que le conseil de discipline se réunisse et prononce – ou non – une sanction. D'ici là, ces élèves n'ont pas le droit de revenir en classe.

## ... et bientôt définitives ?

Le ministre de l'Éducation souhaite aller encore plus loin dans les mesures de sécurisation : « *Quand les personnels de l'Éducation signalent des élèves qui constituent selon eux, potentiellement une menace (...) en raison de propos qu'ils ont te-*

*nus ou d'actes qu'ils ont commis, le principe de protection que je veux appliquer à l'ensemble de nos élèves et de nos personnels fait qu'on doit trouver une autre solution que de les scolariser* », a-t-il déclaré quelques jours après l'assassinat de Dominique Bernard.

En quoi consisterait concrètement la volonté de Gabriel Attal de « sortir » les élèves radicalisés des établissements scolaires ? Les « transférer » dans des structures spécialisées sur le modèle des centres éducatifs fermés ? Quid de l'obligation scolaire jusqu'à 16 ans ? Sur quels critères juger de la dangerosité de ces mineurs aujourd'hui suivis pour radicalisation – qui seraient environ 1 000 selon les chiffres officiels ?

Nombreuses sont les questions qui restent en suspens. Le ministre de l'Éducation nationale prévoit toutefois de présenter prochainement des mesures sur le sujet, en lien avec les ministères de la Justice et de l'Intérieur.



De nouvelles mesures pour sécuriser les établissements scolaires devraient être prochainement annoncées.

## Harcèlement : les élèves vont s'auto-évaluer

Jeudi 9 novembre aura lieu la journée nationale de lutte contre le harcèlement. A partir de cette date et jusqu'au mercredi 15 novembre, tous les élèves des écoles à compter du CE2, des collèges et des lycées se verront proposer de remplir une grille d'auto-évaluation visant à évaluer s'ils sont susceptibles d'être victimes de harcèlement scolaire. Exemples de questions : « As-tu peur d'aller au collège ? As-tu menti pour rester chez toi ? Déjeunes-tu seul à la cantine ?

As-tu reçu des messages insultants ou menaçants ? Est-ce qu'on t'a donné un surnom méchant... Cette enquête permettra aux équipes éducatives d'adapter leur politique de prévention et de prise en charge en fonction des résultats obtenus.

On soulignera enfin que ces questionnaires seront anonymes... En ajoutant toutefois que sur ces derniers figurera le numéro de téléphone contre le harcèlement : le 3018.